

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 06 mars 2006

\*\*\*\*\*

N° 2006-29

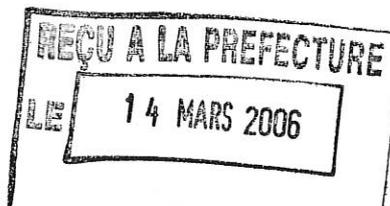
<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	20	L'an deux mil six, le 06 mars 2006 à dix-sept heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
<b>Présents :</b>	11	
<b>Date de la convocation :</b>	24 février 2006	

**Présents :** MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, GARRIGUES, GUIRBAL, MASSAT, MOIGNARD, PLAGES, ROSET, SAUTEDE, STEIN.

**Absents excusés :** MM. COLLIN, DAGEN, DE MARSAC, EMPOCIELLO, MOUNIE, NONORGUES, QUÉREILHAC, ROUCOLLE, ROGER.

**Assistaient à la séance :** M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron), MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

**OBJET :** Orientations budgétaires 2006.



Le Président soumet aux membres du Comité Syndical les propositions d'orientations budgétaires pour 2006 après avoir rappelé les principales évolutions et le bilan d'activité de l'année écoulée.

**I – Evolutions et bilan 2005**

**A. Evolutions 2005**

L'année 2005 a été marquée par les principales évolutions suivantes :

- Reprise en régie directe des prestations de transport,
- Modifications statutaires du Syndicat,
- Transfert de l'ensemble des compétences optionnelles de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron,
- Retrait du SIEEOM Grisolles/Verdun.

### a) Reprise des transports en régie directe

L'exécution des prestations de transport en régie directe a été envisagée dans son principe dès la création du Syndicat Départemental (2002) et décidée de façon effective au cours de l'année 2004 pour une mise en service le 21 janvier 2005 au terme des marchés en cours avec différents prestataires extérieurs.

Le passage en régie directe a nécessité :

- Le recrutement de 4 conducteurs (agents techniques),
- L'acquisition de :
  - \* 4 véhicules polybennes de 26 Tonnes,
  - \* 4 remorques,
  - \* 40 conteneurs de 35 m<sup>3</sup> pour un montant TTC total de 800 000 € financé par un emprunt de 7 ans contracté auprès de la caisse d'Epargne au taux fixe de 2.72%.

Le bilan détaillé de l'activité figure en annexe 1 (détail de l'activité par véhicule, par quai de transfert, par nature de déchets, kilométrage effectué, tonnages transportés, tonnage moyen par conteneurs...).

Le bilan financier figurant au Compte Administratif est le suivant :

- annuité d'emprunt	107 375 €
- salaires et charges	89 400 €
- carburant	108 342 €
- assurance matériel	10 088 €
- entretien et réparation, petit équipement et fournitures	9 300 €
- vêtements et équipement des chauffeurs	1 122 €
- frais de télécommunication	1 553 €
<b>TOTAL</b>	<b>327 180 €</b>

Si l'on tient compte du démarrage de l'activité au 21 janvier, le coût équivalent en « année pleine » s'établit à **335 500 €** (à comparer à un coût total de **349 987 €** qui aurait résulté pour 2005 de l'application des clauses des marchés antérieurs pour les mêmes tonnages transportés).

### b) Modifications statutaires

La modification des statuts a été formalisée par l'Arrêté Préfectoral du 17 Mai 2005 au terme de la procédure engagée en 2004.

Ces modifications répondaient à trois objectifs principaux :

- prendre en compte les évolutions intervenues parmi les collectivités membres,
- adapter et compléter certaines dispositions techniques,
- prendre en compte les objectifs du Plan Départemental des Déchets.

C'est à ce dernier titre qu'a été introduite la possibilité, pour les collectivités adhérentes, de déléguer différentes compétences à caractère optionnel (déchetterie, service de collecte...) et qu'ont été fixées les conditions d'intervention financière du Conseil Général (intervention à parité pour les investissements).

### c) Transfert de compétences optionnelles de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron

Dans le cadre des nouvelles possibilités introduites par les modifications statutaires rappelées ci-dessus, la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron a décidé de transférer l'ensemble de la compétence « déchets ménagers » (déchetterie, service de collecte) au Syndicat Départemental.

Ce transfert a pris effet, en dernier lieu pour la partie concernant le service de collecte, le 1<sup>er</sup> Janvier 2006.

#### d) Retrait du SIEEOM Grisolles/Verdun

Le SIEEOM Grisolles/Verdun a décidé de se retirer du Syndicat Départemental par délibération du 26 Mai 2005.

Le Comité Syndical a pris acte de cette décision lors de la réunion du 28 juin 2005 et la délibération correspondante a été notifiée à l'ensemble des collectivités adhérentes le 13 Juillet.

Celles-ci ont également pris acte de cette décision et aucune collectivité n'a émis d'avis défavorable.

Dans ces conditions, l'arrêté prononçant le retrait pouvait être pris et Monsieur le Préfet a indiqué qu'il avait envisagé de prononcer le retrait avec effet au 31 Décembre 2005.

Monsieur le Président du SIEEOM Grisolles/Verdun a toutefois sollicité le report de cette échéance pour lui permettre de reprendre la procédure de dévolution des marchés de prestations de services (traitement, tri, transport) à la suite de difficultés rencontrées dans la procédure initiale.

Monsieur le Préfet a fait savoir qu'il avait accédé à cette demande afin de permettre une continuité dans le traitement des déchets et qu'il avait repoussé la date d'effet du retrait au 31 Mars 2006.

### B. Bilan 2005

En marge du bilan de l'activité transport rappelée ci-dessus et détaillée dans l'annexe 1 au présent rapport, le bilan des tonnages traités en 2005 est rappelé dans les différentes annexes suivantes :

- les annexes 2 et 2 (bis) font apparaître, par collectivité et par nature (OM et CS), la production mensuelle de déchets,
- l'annexe 3 fait apparaître pour chaque collectivité :
  - \* l'évolution par année depuis 2002,
  - \* la variation, en volume et en pourcentage, de 2005 par rapport à 2004,
  - \* la production par habitant pour 2005 étant précisé que la population prise en compte est celle du dernier recensement de 1999.

Ce tableau fait apparaître :

- une stabilisation de la production globale (OM + CS) :  
+ 0.32% par rapport à 2004 et seulement + 0.57% par rapport à 2002, alors que l'augmentation de population est avérée sur de nombreux secteurs,
- un ratio moyen par habitant (total OM + CS) de 354 kg/an légèrement inférieur au ratio moyen le plus couramment retenu de 1 kg par jour et par habitant,
- une progression du taux de collecte sélective au détriment du taux des OM résiduelles. Ce taux de progression n'est toutefois pas totalement significatif car, pour deux collectivités, la collecte sélective n'a été mise en place qu'au début de l'année 2004.

## II - Orientations budgétaires pour 2006

Le Budget Primitif 2006 intégrera les évolutions intervenues en 2005 (transferts de compétences réalisés et prévus – retrait du SIEEOM Grisolles/Verdun...) tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

### A) Pour le fonctionnement

#### 1. Les dépenses

Il s'agit :

- des dépenses de traitement,
- des dépenses de transport,
- des dépenses de fonctionnement des quais,
- des dépenses de fonctionnement concernant les compétences optionnelles,
- des dépenses de fonctionnement de la structure.

#### *a) Les dépenses de traitement*

Comme pour 2004 et 2005, les prestations de traitement et de tri sont régies par les marchés conclus fin 2003 avec la DRIMM pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'au 20 Novembre 2006.

Il conviendra donc d'envisager, dès le 2<sup>ème</sup> trimestre, le lancement d'une nouvelle procédure de consultation qui, pour le Président, devrait prendre en compte les orientations suivantes :

- allongement de la durée des marchés (dans les limites réglementaires) afin de mieux appréhender l'impact financier de ces prestations sur une période significative,
- maintien d'un découpage des prestations selon les zones géographiques permettant de garantir les conditions d'une concurrence réelle.

Pour 2006, l'application des dispositions des marchés en cours entraîne :

- le maintien des prix unitaires de traitement des OM (prix fermes),
- la révision des prix des prestations de tri selon les clauses prévues au marché soit + 5.98% par rapport aux prix unitaires 2005 eux-mêmes en augmentation de + 5.02% par rapport aux prix initiaux du marché (2004).

#### *b) Les dépenses de transport*

Ces dépenses sont constituées essentiellement :

- des dépenses de carburant qui devront tenir compte des augmentations très sensibles intervenues en 2005,
- du remboursement de l'emprunt (identique à 2005, emprunt à taux fixe et à annuités constantes),
- des dépenses de personnel (effectif constant, 4 agents),
- des dépenses d'entretien,
- les autres dépenses (télécommunication, assurance) sensiblement égales à celles de 2005.

#### *c) Les dépenses de fonctionnement des quais*

La mise en service des quais définitifs devrait intervenir, en fonction de l'avancement actuel des travaux, au cours des mois de Mai et Juin.

La mise en service de ces équipements aura, de fait, une incidence directe sur le fonctionnement actuel des quais (Auvillar, Caylus, Nègrepelisse) avec la suppression des opérations de reprise et rechargement.

Ainsi, les dépenses directes de fonctionnement du matériel (carburant, entretien...) seront quasiment supprimées. Il conviendra alors de décider de l'affectation future de ces matériels.

D'autre part, l'intervention du personnel affecté au fonctionnement des quais sera également considérablement réduite.

Sur ce dernier point et comme cela avait été évoqué lors des orientations budgétaires de 2005, le Président propose de reconsidérer les conditions de mise à disposition, appliquées jusqu'à présent dans la phase provisoire, selon les orientations suivantes :

- maintien du principe d'intervention des collectivités pour l'entretien des installations :  
Il s'agit d'une mise à disposition du service (et non d'agents nominativement désignés) conformément aux nouvelles dispositions de l'article L-5721-9 du CGCT dont l'application est rendue possible au Syndicat Départemental par l'article 8 des nouveaux statuts.

- attribution d'une participation financière forfaitaire en contrepartie :  
Jusqu'à présent, la prise en charge consistait au remboursement des charges salariales des agents nominativement mis à disposition dans les conditions suivantes :

* Auvillar : .....	1 temps plein
* Beaumont : .....	1 mi-temps
* Caylus : .....	2 mi-temps
* Dieupentale : ..	1 temps plein
* Nègrepelisse ...	3 tiers temps
* SIEOM Sud Quercy :	1 mi-temps (en compensation du transfert direct)

Cette formule aboutissait à des participations variables selon l'agent mis à disposition (grade, ancienneté...). En moyenne, pour 2005, la base de charges salariales d'un « temps plein » était de **26 000 €**.

Compte tenu des nouvelles conditions de fonctionnement des quais (plus de rechargement), le Président propose de fixer la participation forfaitaire à 40% du taux du temps plein 2005 (26 000 x 0.4 soit : 10 400 €) en conservant la répartition antérieurement retenue, ce qui aboutirait aux participations forfaitaires suivantes :

- \* Auvillar – Caylus – Nègrepelisse : **10 400 €**,
- \* Réalville : **10 400 €** (lors de la mise en service du quai),
- \* Dieupentale : **2 600 €** pour 2006 (soit 3 mois jusqu'au retrait du SIEEOM),
- \* Beaumont , SIEOM Sud Quercy : **5 200 €**.

Pour 2006, et compte tenu de la date prévisible de la mise en service des quais d'Auvillar, Caylus et Nègrepelisse (Mai), la participation forfaitaire serait établie ainsi pour ces 3 quais :  
 $26\,000 \times 5/12 + 10\,400 \times 7/12$  soit 16 900 €.

Sur le plan pratique, cette nouvelle formule pourrait être mise en œuvre de la façon suivante :

- approbation d'une convention de mise à disposition du service pour une durée de 1 an (à compter de 2006) renouvelable annuellement par tacite reconduction,
- appel de fonds annuel de la collectivité au mois de Juillet de chaque année.

*d) Les dépenses de fonctionnement concernant les compétences optionnelles transférées*

Il s'agit, pour cette année, de l'ensemble des compétences optionnelles transférées par la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron (en particulier, service de collecte et déchetterie).

Ces dépenses seront identifiées dans le projet de budget et, conformément aux dispositions fixées par les statuts concernant les dépenses d'exploitation, celles-ci seront intégralement répercutées sur la contribution de la collectivité selon le même principe que les dépenses de traitement, à savoir :

- participation prévisionnelle établie pour l'année et versée par bimestre,
- régularisation opérée sur l'exercice suivant.

*e) Fonctionnement de la structure*

Il s'agira, pour 2006, de la reconduction des dépenses à moyens constants.

## 2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées quasi-exclusivement des participations des membres, à savoir :

- la participation du Conseil Général affectée principalement à la couverture des charges de structure conformément à la volonté exprimée par le Conseil Général lors de la création du Syndicat,
- les participations des Communes, Communautés de Communes et Syndicats membres basées sur le « service rendu », c'est-à-dire sur les volumes de déchets traités et transportés. Ces participations intègrent également les dépenses de fonctionnement des compétences optionnelles pour les collectivités ayant transféré ces compétences.

Concernant les participations afférentes au traitement et au transport, le Comité Syndical a fixé, par délibération du 19 mars 2003, le barème de tarification applicable à chaque prestation (traitement OM – Tri CS – Transport OM – Transport CS).

Ce barème a été retenu pour 2004 et 2005 et le principe de reconduction pour 2006 a également été adopté.

Le Président propose de reconduire en l'état ce barème et les modalités antérieures de participation, à savoir :

- participation prévisionnelle donnant lieu à une régularisation (en + ou en -) sur l'exercice suivant en fonction des quantités réelles,
- déduction des participations du produit des Journaux-Revues-Magazines (JRM) de l'année précédente.
- versement des participations par bimestre, avec une première participation fixée au niveau du dernier bimestre 2005 (régularisation lors du 2<sup>ème</sup> versement).

### **B) La section d'investissement**

La section d'investissement du Budget Primitif 2006 comprendra :

- les reports (en dépenses et recettes) constitués essentiellement :
  - \* des crédits affectés à la réalisation des quais,
  - \* des crédits affectés à une 1<sup>ère</sup> tranche financière de la réhabilitation de la décharge de Réalville et du site d'Auvillar.

Concernant la décharge de Réalville, l'APD et le Dossier de Consultation des Entreprises seront proposés lors de la prochaine réunion consacrée au BP (fin Mars).

Pour les deux opérations, les crédits de reports (1<sup>ère</sup> tranche financière) seront ajustés.

Concernant la réalisation des quais et conformément aux décisions d'ores et déjà intervenues, les reports de crédits correspondant à l'opération initialement prévue à Dieupentale seront affectés à l'aménagement d'un quai sur le secteur Nord-Ouest du SMEEOM de la Moyenne Garonne (Secteur de Bourg de Visa).

- Les crédits nouveaux
  - \* Les crédits nouveaux concerneront exclusivement les opérations d'investissement relatives aux compétences transférées (déjà décidées et prévisibles).

Il s'agit :

- pour les transferts déjà réalisés (Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron) des crédits relatifs :
  - à la réalisation de la déchetterie,
  - à l'aménagement du bâtiment (hangar et locaux),
  - à l'acquisition d'une BOM.

- pour les transferts prévisibles (déchetteries sur le SMEEOM de la Moyenne Garonne sur le secteur de Montaigu/Bourg de Visa et vraisemblablement sur le secteur de la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron), il s'agira d'une inscription provisionnelle permettant l'engagement des opérations.

Pour ces dépenses d'investissement relatives aux compétences optionnelles, le financement sera assuré dans le cadre des dispositions des nouveaux statuts, c'est-à-dire à parité par la collectivité concernée et par le Conseil Général, après déduction des subventions extérieures éventuelles (ADEME...).

Sur le plan pratique, la situation sera la suivante :

- maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
- financement assuré par :
  - \* subventions extérieures éventuelles,
  - \* emprunt long terme pour le financement de la part résiduelle (hors subvention et hors TVA),
  - \* emprunt « relais » pour le financement de la TVA jusqu'à l'encaissement du FCTVA.

Le remboursement des annuités d'emprunt long terme sera assuré à parité par les contributions spécifiques de la collectivité et du Conseil Général pendant la durée d'amortissement.

En ce qui concerne les frais financiers liés au préfinancement de la TVA (intérêts correspondant à la TVA pendant une période de 2 ans), le Président propose que ceux-ci soient imputés sur la contribution de la collectivité bénéficiaire de l'investissement.

La section d'investissement comportera également un crédit de « dépenses imprévues » pour toutes actions ou opérations nouvelles qui seraient engagées en cours d'année.

A ce titre, le Président rappelle que, concernant le traitement des déchets verts et compte tenu des difficultés croissantes rencontrées par la FDCUMA, le Comité Syndical avait adopté le principe de rachat du broyeur pour permettre la poursuite de l'activité.

Les responsables de la FDCUMA ont fait part d'une baisse d'activité prévisible pour 2006 (pertes de contrats, restrictions sur le traitement des déchets verts issus de l'élagage des platanes ...)

Dans ces conditions, ils considèrent ne plus pouvoir assurer la poursuite de leurs interventions dans les conditions actuelles limitées au broyage des déchets verts issus des seules collectivités.

Toutefois la FDCUMA lance une réflexion sur la mise en place d'une filière « bois » pour le compte de ses adhérents et, dans ce cadre, un nouveau partenariat plus large (bois, déchets verts) pourrait être envisagé à terme.

\*

\*\*

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte des orientations budgétaires proposées par le Président,
- approuve les propositions du Président relatives :
  - à la reconduction du barème de contribution des collectivités membres appliqué depuis 2003,
  - au principe de mise à disposition pour partie des services des collectivités membres pour le fonctionnement des quais et aux conditions financières correspondantes.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE .....14 MARS 2006

ET DE SA PUBLICATION LE .....14 MARS 2006  
Montauban, le 15 MARS 2006

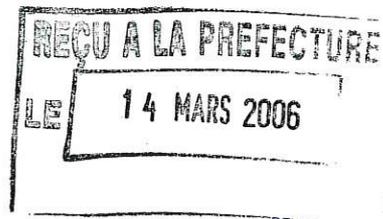
LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

*Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

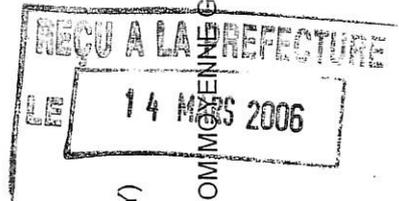


# TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS

Annexe 1

ANNEE : 2005

MOIS	KILOMETRAGE				CARBURANT		ORDURES MENAGERES										COLLECTES SELECTIVES															
	1730 KL. 82	1754 KL. 82	1755 KL. 82	1757 KL. 82	TOTAL KM	QUANTITE (litre)	MOYENNE / 100 KM	AVULLAR	BEAUMONT	CAVLUS	DEUPENTALE	NEGREPELISE	REALVILLE	AVULLAR	BEAUMONT	CAVLUS	DEUPENTALE	NEGREPELISE	REALVILLE	AVULLAR	BEAUMONT	CAVLUS	DEUPENTALE	NEGREPELISE	REALVILLE							
	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE	QUANTITE						
JANVIER	1770	1641	1708	1691	6510	3185	46,77	22	192,18	5	41,52	5	51,66	21	150,84	27	229,04	0	0	0	0	2	5,18	2	7,04	0	0	0	3	12,04	5	21,6
FEBVRIER	2469	2733	3954	2574	11840	6672	56,04	59	500,8	18	132,34	16	148,1	48	355,94	80	637,78	0	0	0	0	8	20,08	8	23,56	0	0	11	44	20	75,14	
MARS	3176	4444	4274	3568	15462	8203	53,05	70	582,84	21	165,38	18	165,44	62	422,22	88	741,92	0	0	0	12	44,43	9	23,44	14	43,58	0	18	67,26	21	82,1	
AVRIL	3951	3801	4471	2832	15055	8143	54,09	66	597,68	18	157,88	28	248,42	62	428,72	84	753,02	0	0	0	26	109,44	9	26,08	10	36,48	0	13	50,96	18	79,96	
MAI	1635	4549	5514	4286	15994	8608	53,85	65	619,3	21	178,18	24	204,16	69	488,52	93	821,26	0	0	0	28	113,64	8	23,16	13	47,36	0	14	55	20	84,44	
JUIN	3254	3808	4288	3386	14736	9146	62,06	67	649,8	18	146,66	23	208,9	66	446,42	82	737,66	0	0	0	29	114,42	10	26,6	11	43	0	20	74,38	23	95,72	
JUILLET	5631	3965	2655	2404	14655	8636	58,93	68	642,56	22	183,84	28	247,16	73	468,48	92	824,16	0	0	0	14	56,18	8	21,32	10	41,2	0	14	49,52	21	82,82	
AOUT	4409	2744	4416	5325	16894	8832	52,28	78	765,04	24	192,24	32	295,44	80	545,36	97	929,04	0	0	0	12	50,14	8	20,42	16	64,7	0	17	65,5	22	90,42	
SEPTEMBRE	3414	4255	3191	3382	14242	8601	60,39	71	677,74	21	176,96	31	195,26	73	497,98	90	826,76	0	0	0	27	117,12	10	27,72	11	46,04	0	14	57,44	22	100,22	
OCTOBRE	4105	3504	4005	3937	15551	8194	52,69	66	600,58	21	162,5	16	168,86	62	454,46	90	797,94	0	0	0	28	118,04	8	20,9	10	44,26	0	16	69,4	21	92,68	
NOVEMBRE	3081	3729	4467	3261	14538	8234	56,64	68	599,64	22	161,02	23	216,86	62	444,28	82	727,84	0	0	0	27	111,34	8	20,08	10	34,9	0	13	58,98	21	95,29	
DECEMBRE	3575	3305	3554	3515	14049	8252	58,74	68	590,14	19	152,56	20	182,16	57	424,48	88	733,76	0	0	0	25	108,04	10	27,64	9	29,84	0	14	62,98	20	90	
TOTAUX	40470	42478	46607	40261	169816	94905	55,89	768	7018,3	230	1854,1	264	2333,4	735	5124,7	993	8760,2	0	0	0	228	942,79	98	262,52	124	461,96	0	167	667,46	234	990,28	
TONNAGE MOYEN PAR CONTENEUR								9.14	8.06	8.84	6.97	8.82	4.14	2.68	3.73	0.00	4.00	4.23														



Données pour l'année 2005 (période du 21 janvier au 31 décembre)

25090.7 Tonnes d'ordures ménagères transportées (hors SIEEOM du SUD QUERCY)

3325.11 Tonnes de collectes sélectives transportées

(hors SIEEOM du SUD QUERCY, SIEEOM GRISOLLES / VERDUN, SIEEOM MGS 2006)

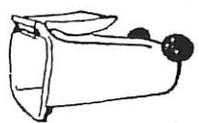
3841 Conteneurs transportés et vidés à la DRIMM

169816 Kilomètres parcourus

94905 Litres de carburants

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

## TONNAGES D'ORDURES MENAGERES - ANNEE 2005



QUAI DE TRANSFERT	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TONNAGE ANNUEL D'ORDURES MENAGERES
S.M.E.E.O.M. MOYENNE GARONNE	AUVILLAR	586.980	500.800	582.840	597.680	619.300	642.560	765.040	677.740	600.580	599.640	590.140	9391.320
	BEAUMONT	165.660	132.340	166.380	157.880	178.180	183.840	192.240	178.960	162.500	161.020	152.560	
S.I.E.E.O.M. SUD QUERCY		198.880	189.720	228.200	222.120	235.440	261.460	295.600	250.340	225.380	232.740	222.180	2797.160
C. de C. QUERCY CAUSSADAIS		417.160	384.140	441.700	439.600	480.880	469.540	562.420	482.840	454.920	439.200	432.860	5460.120
C. de C. TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON		300.280	253.640	300.220	313.420	340.380	354.620	366.620	343.920	343.020	288.640	300.900	3788.480
C. de C. QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON + COMMUNE DE GINALS		166.080	149.100	165.440	232.080	204.160	247.160	295.440	195.260	168.860	216.860	182.160	2431.500
S.I.E.E.O.M. GRISOLLES ET VERDUN		408.080	355.940	422.220	425.720	488.520	468.480	561.940	497.980	454.460	444.280	424.480	5398.520
		2243.120	1965.680	2307.000	2388.500	2546.360	2627.660	3039.300	2627.040	2409.720	2382.380	2305.280	29267.100

Tonnages de l'année précédente :	2470.080	2113.360	2508.000	2461.100	2249.600	2546.100	2548.760	2906.940	2448.180	2351.620	2396.420	2388.740	29388.900
Différence entre l'année en cours et l'année précédente :	-226.960	-147.680	-201.000	-72.600	297.260	-121.540	78.900	132.360	178.860	58.100	-14.040	-83.460	-121.800

## SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

## TONNAGES DU TRI SELECTIF - ANNEE 2005



	QUAI DE TRANSFERT	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TONNAGE ANNUEL TRI SELECTIF
S.M.E.E.O.M. MOYENNE GARONNE	AUVILLAR	106.540	83.580	115.130	109.440	113.640	114.420	104.800	116.980	128.900	118.040	111.340	108.040	1609.830
	BEAUMONT	21.540	20.080	23.440	26.080	23.160	26.600	21.320	20.420	27.720	20.900	20.080	27.640	
S.I.E.E.O.M. SUD QUERCY		29.820	28.840	35.360	35.840	31.680	37.320	35.780	37.740	36.100	30.920	35.200	34.560	409.160
C. de C. QUERCY CAUSSADAIS	NEGREPELISSE	86.630	75.140	82.100	79.960	84.440	95.720	82.820	90.420	100.220	92.580	95.280	90.000	1055.310
C. de C. TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON	NEGREPELISSE	44.280	44.000	67.260	50.960	55.000	74.380	49.520	65.500	57.440	69.400	58.980	62.980	699.700
C. de C. QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON + COMMUNE DE GINALS	CAYLUS	33.160	23.560	43.580	36.480	47.360	43.000	41.200	64.700	46.040	44.260	30.180	29.840	483.360
S.I.E.E.O.M. GRISOLLES ET VERDUN	DIEUPENTALE	45.080	45.960	57.440	58.140	50.780	57.680	55.300	57.700	60.720	52.640	57.360	59.700	658.500
Totalisations mensuelles :		367.050	321.160	424.310	396.900	406.060	449.120	390.740	453.460	457.140	428.740	408.420	412.760	4915.860
Tonnages de l'année précédente :		288.960	296.270	350.780	415.520	382.560	435.640	412.560	423.860	434.620	412.760	377.700	449.200	4680.450
Différence entre l'année en cours et l'année précédente :		78.090	24.890	73.530	-18.620	23.480	13.480	-21.820	29.600	22.520	15.980	30.720	-36.440	235.410

**SINDICAT DEPARTEMENTAL  
PRODUCTION DE DECHETS MENAGERS**  
Evolution depuis 2002

Annexe 3

Collectivités	Population	Nature	Tonnages 2002 pour mémoire	Tonnages réels 2003	Tonnages réels 2004	Tonnages réels 2005	Variation 2005/2004		Production en kg par habitant 2005
							Tonnage	%	
CdC Quercy Caussadais	17 126	OM	9 808	8 735	5 915	5 460	-455.00		318.81
		CS	-	-	872	1 055	183.00		61.60
		Total	9 808	8 735	6 787	6 515	-272.00	-4.01	380.42
CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	7 436	OM	2 767	2 349	2 236	2 372	136.00		319.00
		CS	-	420	529	471	-58.00		63.34
		Total	2 767	2 769	2 765	2 843	78.00	2.82	382.00
Commune de Ginals	188	OM	70	63	57	59	2.00		314.00
		CS	-	10	13	12	-1.00		63.83
		Total	70	73	70	71	1.00	1.43	378.00
CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron	11 464	OM	4 286	3 522	3 730	3 788	58.00		330.00
		CS	-	609	711	700	-11.00		61.06
		Total	4 286	4 131	4 441	4 488	47.00	1.06	391.00
SIEEOM Sud Quercy	10 694	OM	NC	2 623	2 756	2 797	41.00		262.00
		CS	300	494	473	409	-64.00		38.25
		Total	300	3 117	3 229	3 206	-23.00	-0.71	300.00
SIEEOM Grisolles/Verdun	14 828	OM	5 839	6 057	5 398	5 398	-0.32		364.00
		CS	-	-	509	658	149.00		44.38
		Total	5 839	6 057	5 907	6 056	148.68	2.52	408.00
SIEEOM Moyenne Garonne	34 839	OM	9 734	9 529	9 298	9 391	93.00		270.00
		CS	1 180	1 227	1 573	1 609	36.00		46.18
		Total	10 914	10 756	10 871	11 000	129.00	1.19	316.00
dont Ex-SEOM Lomagne	7 878	OM	2 481	2 269	1 918	1 978	60.00		251.00
		CS	-	-	161	278	117.00		35.29
		Total	2 481	2 269	2 079	2 256	177.00	8.51	286.00
TOTAL	96 575	OM	32 504	32 878	29 390	29 265	-125.32		303.00
		CS	1 480	2 759	4 680	4 914	234.00		51.00
		Total	33 984	35 637	34 070	34 179	108.68	0.32	354.00